

MINISTÈRE DES ARMÉES

A R R Ê T É

modifiant l'arrêté du 18 décembre 2018 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des fonctionnaires du corps des administrateurs civils du ministère des armées

La ministre des armées,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2011 modifié portant création de commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2014 relatif à la réduction de la durée du mandat des membres de certaines instances de concertation civiles du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2018 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des fonctionnaires du corps des administrateurs civils du ministère des armées,

Art. 1^{er}

A l'article 1^{er}- II de l'arrêté du 18 décembre 2018 susvisé, la liste des représentants du personnel est modifiée, à compter du 1^{er} septembre 2019, comme suit :

Au grade d'administrateur général :

pour le suppléant, les mots « **Mme Marie-Claire NOSSOVITCH** » sont remplacés par les mots « **M. Pierre LAUGEAY** ».

Au grade d'administrateur civil :

- pour le titulaire, les mots « **M. Florent AYDALOT** » sont remplacés par les mots « **M. Gilles LELONG** » ;

- pour le suppléant, les mots « **M. Gilles LELONG** » sont remplacés par les mots « **M. Florent RODE** ».

Art. 2

Le directeur des ressources humaines du ministère de la défense est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des armées.

Fait à Arcueil, le **11 SEP. 2019**

Pour la ministre des armées
et par délégation :

Par empêchement du directeur des ressources
humaines du ministère de la défense

Le chef du service des ressources humaines
civiles

L'administrateur général Marc TREGLIA

